

FICHE D'INSCRIPTION

STAGE CROISIÈRE DES ÎLES DU 04 AU 10 AVRIL 2020

Association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92

Adresse administrative et postale : 60 rue de Belle Feuille, Boulogne-Billancourt 92100

Adresse du bureau du club : Stade Le Gallo, Bâtiment Le Gallo, entrée 46 quai Le Gallo Boulogne-Billancourt 92100, 1er étage

Contact : 06 59 22 81 18 / club@voiles-de-seine.org

IDENTITÉ DU PRATIQUANT

Nom..... **Prénom**.....
 N° Rue
 Code postal Ville
 Date de naissance / / Numéro licence FFV (*obligatoire le jour des cours de voile*)
 ☎ **Tél Portable** (*Obligatoire*) ☎ **Tél Domicile / bureau**
Adresse email (*Obligatoire*)@.....

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE SI DIFFÉRENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Situation vis-à-vis du pratiquant (lien de parenté)
 Mme – Mlle. - M. **Nom**.....
Prénom.....
 ☎ **Tél**

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL SI INSCRIPTION D'UN MINEUR

Statut vis-à-vis du pratiquant (lien de parenté - responsabilité)
 Mme – Mlle. - M. **Nom**..... **Prénom**.....
 N° Rue
 Code postal Ville
 ☎ **Tél Portable** (*Obligatoire*) ☎ **Tél Domicile / bureau**
Adresse email (*Obligatoire*)@.....

RÉSERVATIONS

	4 PERSONNES	5 PERSONNES
Tarifs du stage croisière du 04 au 10 avril 2020*	575 €	459 €

Pièces à fournir :

- Un règlement de **200€ à votre inscription** par Virement ou par Chèque à l'ordre du club Voiles de Seine.
- Le règlement du montant restant avant le 04 Mars 2020.
- Certificat médical (ou licence tamponnée par un médecin)

*A noter : ces tarifs n'incluent pas les frais de déplacements jusqu'au Crouesty, ni la caisse de bord.

ADHÉSION

ETRE MEMBRE ADHÉRENT EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AUX ACTIVITÉS GRATUITES OU PAYANTES DE L'ASSOCIATION

Date de la fin d'adhésion :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ GRATUITE OU PAYANTE DE L'ASSOCIATION VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST DISPONIBLE AU BUREAU DU CLUB.

(RI art.1.4) : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de crue ou de courant excessif sur la Seine

(RI art.2.2) : Le chef de Base (RTQ) ou le moniteur en charge de la séance est seul juge des conditions de navigation.

(RI art.2.1) : Le stagiaire s'engage à être respectueux du matériel et à respecter le règlement intérieur et les consignes des moniteurs.

LICENCE FFV

TOUTE PERSONNE PRATIQUANT LA VOILE AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEVRA ÊTRE TITULAIRE D'UNE LICENCE FFVOILE

AUTORISATION PARENTALE SI PRATIQUANT MINEUR

Je soussigné(e) Mme – Mlle – M. :

Père, mère tuteur responsable du mineur :

autorise le mineur à pratiquer la voile au sein de l'association Voiles de Seine Boulogne-Billancourt 92;

autorise les responsables à prendre toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'accident survenant pendant la pratique du sport.

De plus je m'assure de la prise en charge du mineur dont j'ai la charge par le responsable en début de cours.

L'école de voile décline toute responsabilité pour tous agissements du stagiaire et de leurs conséquences en dehors des activités.

J'ai été informé qu'une assurance R.C est délivrée avec le titre de licence enseignement ou licence annuelle. Cependant, je peux souscrire des garanties complémentaires ayant pour but la réparation des atteintes liées à l'intégrité de la personne.

ATTESTATION DE NATATION

Je déclare sur l'honneur, que le mineur dont j'ai la charge, ou moi-même, sait nager au moins 25 mètres sans flottabilité avec immersion.

CERTIFICAT MÉDICAL

Le stagiaire ou le parent/tuteur fournit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile.

DROIT À L'IMAGE

J'autorise - Je n'autorise pas (rayez la mention inutile) l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction des prises de vues et photos faites par le club Voiles de Seine.

Fait à :

Le :

Signature du pratiquant ou de son représentant légal :

Réservation possible au 06.59.22.81.18

En cas de désistement, 20% du prix du stage reste acquis au club